

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 6 novembre 2017 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 27 octobre 2017.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER, Alain ROBERT,

Excusés : Yannick SIRJEAN, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Procurations : Didier VALLEY à Cédric VERNIER, Sandrine BALLAY à Estelle BOUCHÉ.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Georges DORMOY.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 02/10/2017,
2. Présentation rapport CLECT,
3. Présentation rapport CCPH,
4. Admissions en non valeur de créances éteintes,
5. Evolution des statuts SIED 70,
6. Désignation du prestataire coupe et façonnage bois,
7. Tarifs de l'affouage et bois de chauffage,
8. Voirie classée dans le domaine public communal,
9. Cérémonie du 11 novembre,
10. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 octobre 2017 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 2 octobre 2017. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Présentation rapport CLECT :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel établi par CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il expose que cette commission a pour rôle d'évaluer, pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation leur revenant.

La CLECT a adopté son rapport annuel lors de sa séance du 27 septembre 2017.

Ce rapport porte sur les évaluations suivantes :

- l'évaluation des charges transférées des communes d'Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy suite à leur entrée dans le périmètre de la CCPH au 1^{er} janvier 2017,
- l'évaluation du service ADS pour les communes adhérant au 1^{er} janvier 2017,
- les modalités d'intégration financière des 4 nouvelles communes.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 de la CLECT.

3. Présentation rapport CCPH :

M. le Maire donne lecture du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH), conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

M. le Maire insiste sur l'étendue des compétences de la CCPH et sur sa gestion rigoureuse. Le Conseil approuve cette observation et prend bonne note du rapport d'activités 2016.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel de la CCPH.

Ce document est consultable en mairie.

4. Admission en non-valeur de créances éteintes :

M le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses. D'autre part, il est précisé que les créances sont éteintes suite au surendettement de plusieurs redevables et représentent la somme de 525,46 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en demeure de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- M. B pour un montant de 92,56 € (créance de 2013),
- Mme C pour la somme de 432,90 € (créance de 2016),

et autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces éléments. L'émission de mandats sera établie au compte 6542 du budget assainissement.

5. Evolution des statuts SIED 70 :

La prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat d'une part, et l'évolution du SIED 70 rendant certaines dispositions (notamment relatives aux énergies renouvelables) obsolètes ou caduques, d'autre part, entraîne la modification des statuts du Syndicat vers celui d'un Syndicat Mixte fermé.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du texte de la délibération adoptée par le Comité Syndical, réuni en date du 30 septembre 2017 décidant de la modification de ses statuts et conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal des communes membres doit désormais se prononcer sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts, à l'unanimité.

6. Désignation de prestataires coupe et façonnage bois de chauffage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le marché de prestation avec l'entreprise Billotte pour la coupe et le débardage des grumes aux conditions suivantes :

- tarif applicable : 20,50 € HT, inchangé par rapport à 2016,
- quantité prévisionnelle : 140 m³,
- planning prévisionnel : 31/01/2018.

M. le Maire cède la présidence du Conseil au 1^{er} Adjoint, et quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de renouveler le marché de prestation des Jardins du Mont Vaudois pour le façonnage de bois de chauffage aux conditions suivantes :

- tarif applicable : 26 € le stère, inchangé par rapport à 2016,
- quantité prévisionnelle : 250 stères,
- planning prévisionnel : 31/03/2018.

7. Tarifs de l'affouage et bois de chauffage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des services d'affouage et de fourniture de bois de chauffage pour la campagne à venir :

- affouage : 8 €/stère,
- bois façonné : 34 €/stère.

8. Voirie classée dans le domaine public communal :

Suite à la délibération 12-65 concernant la rétrocession de la voirie « Impasse de la Fée » par Habitat 70, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- l'actualisation du tableau de classement des voiries communales (annexé à la présente),
- le tableau des modifications de linéaires des voiries comme suit :
 - ➔ ancien linéaire, chemins : 2 048 m,
 - ➔ total des rues : 4 015 m,
 - ➔ total des places : 4 360 m,
 - ➔ rue rajoutée : 198 m,
 - ➔ nouveau linéaire rues : 4 213 m.

9. Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie commémorative du 11-Novembre aura lieu, ce samedi 11/11/2017 à partir de 10h45 :

- 10h45 : dépôt de gerbe au monument aux morts de 1870,
- 11h00 : rassemblement sur la place de la mairie et départ en cortège pour le cimetière
- 11h10 : dépôt de gerbe sur monument des fusillés du 22/09/1944,
- 11h20 : poursuite de la cérémonie devant le monument aux morts de 1914-1918 (lecture du discours du ministre, dépôt de gerbe, minute de silence, hymne national)

A la suite de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi en mairie.

10. Rapport annuel assainissement 2016 :

Conformément à la loi BARNIER du 02 février 1995 concernant le renforcement de la protection de l'environnement et ayant l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

M le Maire, après avoir présenté aux conseillers municipaux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2016, présente la synthèse du prix des services assainissement et eau (Syndicat des eaux du Vernoy) :

Assainissement :

- ➔ Taxe fixe : 50,00 €,
- ➔ Prix au m³ : 0,99 €,

Eau :

- ➔ Taxe fixe : 49,00 €,
- ➔ Prix au m³ :
 - de 000 à 120 m³ 1,64 €,
 - de 121 à 240 m³ 1,59€,
 - au-delà de 241 m³ 1,54 €.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel.

11. Questions diverses :

- Subvention Grande Fontaine : M. le Maire fait part au Conseil de la notification de DETR 2017 à hauteur de 11 000,00 €,
- Déchets : une opération de broyage est à programmer prochainement.
- Vidéo-protection : M. le Maire informe le conseil de la notification de l'arrêté préfectoral l'autorisant à installer et mettre en service un système de vidéo-protection dans la zone cœur de village. La mise en service est prévue pour le 15/11/2017.
- Révision des listes électorales : en accord avec les services préfectoraux, la Commune de Trémoins a entrepris cette année une importante mise à jour de notre fichier électoral dans la mesure où, les prochaines élections n'auront lieu qu'en mai ou juin 2019. En effet, les personnes radiées auront ainsi le temps nécessaire pour s'inscrire sur leur lieu de résidence ou encore sur le lieu de leur choix, là ou elles s'acquittent d'un impôt local. Cette démarche doit dans tous les cas être accomplie avant le 31 décembre 2018 au plus tard pour prétendre participer aux prochaines échéances électorales du printemps 2019. A toute fin utile, les personnes concernées sont appelées à se reporter à la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales. Celle-ci est disponible sur le portail de l'Etat au service des collectivités (<http://www.haute-saone.gouv.fr>, politiques publiques / citoyenneté / élections / tenue et révision des listes électorales / révision des listes / téléchargement de la circulaire).
- Dates à retenir :
 - Vœux du maire le vendredi 12/01/2018,
 - Repas des anciens le 28/01/2018.
- Date du prochain conseil : **jeudi 30/11/2017 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.